

LOIS

LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (rectificatif)

NOR : DEVX1413992Z

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 août 2015, édition électronique, texte n° 1, et édition papier :

- page 14288, 1^{re} colonne, au second alinéa du II de l'article 89, au lieu de : « et dont lesquels les propriétaires », lire : « et dont les propriétaires » ;
- page 14291, 1^{re} colonne, à l'article 104 après les mots : « 1° Des investissements et des charges d'exploitation d'installations performantes, représentatives de chaque filière, notamment des frais de contrôle mentionnés à l'article L. 314-25 ; » ajouter l'alinéa suivant :
« 2° Du coût d'intégration de l'installation dans le système électrique ; ».